

DEPARTEMENT

Séance du 11 octobre 2007

de la

Le onze octobre deux mille sept, à vingt heures trente,

HAUTE-MARNE

\* \* \*

COMMUNAUTE DE  
COMMUNES DU  
PAYS  
CHAUMONTAIS

\* \* \*

Nombre effectif des  
membres du Conseil de  
Communauté : 60

Nombre de membres  
en exercice : 60

Présents à la séance : 36

Ayant signé la  
délibération : 36

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays Chaumontais s'est réuni à Chaumont, à la Mairie, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Jean-Claude DANIEL, Président, pour délibérer en session ordinaire.

PRESENTS :

Monsieur Gilles CASSERT, Madame Bernadette RETOURNARD, Monsieur Philippe PIC, Monsieur Dominique HOUMMAD, Monsieur Jean-Claude DANIEL, Monsieur Henri LE ROUX, Madame Josette FARINA, Madame Danielle MALLARD, Monsieur Richard COLARDELLE, Monsieur Daniel LANQUETIN, Monsieur François MASSEL, Madame Christine GUILLEMY, Monsieur Patrick VIARD, Monsieur Pascal BABOUOT, Monsieur Luc GAUTHIER, Monsieur Joël CLEMENT, Monsieur Serge ROBERT, Monsieur Jean-Claude TAILLANDIER, Madame Marie-Ange LACOTE, Monsieur Jean-Pierre MASSON, Monsieur Jean-Marie WATREMETZ, Monsieur Jean-Louis MOUTON, Madame Odile BERTIN, Monsieur Jean-Pierre GARNIER, Madame Valérie MORINET, Monsieur Stéphane MARTINELLI, Monsieur Michel BELLAMY, Monsieur Roland GUILLAUMOT, Monsieur Michel BERTHELMOT, Madame Christine HENRY, Monsieur Jean-Luc RAILLARD, Monsieur Jean-Claude DAROSEY, Monsieur Norbert AHLRICHS, Monsieur Jean-Louis BROUANT, Monsieur Yves GUILLAUME, Monsieur François HAMMER.

EXCUSES :

Monsieur Guy LEBEUF, Monsieur Alain PENNE, Madame Monsieur Gérard VAILLANT, Madame Sylvie COTILLOT, Monsieur Lionel BLONDELLE, Monsieur Patrick LEFEVRE, Monsieur Luc PRADALET, Madame Marie-Claire RICHARD, Madame Véronique BRIOIS, Monsieur Pascal GRISONI, Monsieur Frédéric CASTEL, Monsieur Gérard GROSLAMBERT, Monsieur Michel DERAMOND, Monsieur Joël GOUJET, Madame France GUITREAU, Monsieur Gabriel NOEL, Monsieur Claude ROZE.

ONT DONNE POUVOIR :

Madame THINEY CHAPTINEL Marie-Christine à Monsieur Roland GUILLOMOT  
Monsieur NOIROT Francis à Madame Bernadette RETOURNARD  
Monsieur HENRIOT Claudy à Madame Josette FARINA  
Madame NOIREL Annick à Monsieur COLARDELLE Richard  
Monsieur MULTON Eric à Madame LACOTE Marie-Ange  
Monsieur ROZE Paul à Monsieur CARAVATTI Dominique  
Madame RUOSS Martine à Monsieur Guillaume Yves

Monsieur Roland GUILLAUMOT, désigné par ses collègues, prend place au bureau en qualité de secrétaire.

PARC PLEIN EST - Modification de la ZAC

Parc de référence PLEIN EST  
Modification de la ZAC « CROIX COQUILLON »

Monsieur Jean Claude DANIEL, Président, s'exprime ainsi :

« Par délibérations des 8 avril et 23 septembre 2004, la Communauté de Communes du Pays Chaumontais a approuvé respectivement les dossiers de création et de réalisation de la ZAC « Croix Coquillon » ainsi que le programme des équipements publics de la zone.

Compte tenu :

- de l'arrêt du parcellaire nécessaire à l'emprise de la déviation de Chaumont par la RN 67 reliant la « Croix Coquillon » aux RD 10 et 65,
- de la nécessité de mettre en cohérence les documents d'urbanisme entre eux : le zonage du PLU de la ville de Chaumont ne correspondant pas au périmètre de la ZAC approuvée,
- de la modification du tracé des équipements publics et notamment la réalisation d'une voirie secondaire,
- de la modification du changement de dénomination du Parc d'Activités désormais dénommé « Plein Est »,

il convient de modifier :

- 1 - l'acte et le dossier de création de la ZAC
  - changement de dénomination de la ZAC et des documents faisant référence à la Croix Coquillon,
  - modification du périmètre de la ZAC calé désormais sur le périmètre du PLU de Chaumont et sur le tracé de la future déviation de la RN 67,
  - le reste demeurant inchangé ;
- 2 - l'acte de réalisation et le programme des équipements publics
  - changement de dénomination de la ZAC et des documents faisant référence à la Croix Coquillon,
  - modification du programme des équipements publics et en particulier le tracé des voiries secondaires,
  - le reste demeurant inchangé.

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article R.311-12,

Vu les délibérations du Conseil Communautaire en date des 8 avril et 23 septembre 2004,

Vu le Plan Local d'Urbanisme modifié de la Ville de Chaumont,

Vu l'avis favorable rendu par la Commission Développement Economique le 13 septembre 2007,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

APRES EN AVOIR DELIBERE,

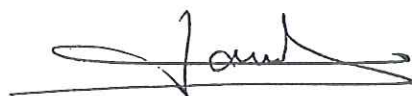
DECIDE de modifier les actes et dossiers de création et de réalisation (programme des équipements publics inclus) de la ZAC désormais dénommée « Plein Est » conformément aux dossiers joints en annexe de la présente délibération,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération

Adopté à l'unanimité.

-----suivent des signatures-----

Pour expédition conforme,  
Le Président,



Reçu à la Préfecture  
de la Haute-Normandie

Le **17 OCT. 2007**

Communauté de Communes  
du Pays Chaumontais  
Hôtel de ville  
52012 CHAUMONT Cedex  
Tél. : 03.25.30.50.70

DÉLIBÉRATION

Reçue en Préfecture le **17 OCT. 2007**

Affichée en Mairie le **17 OCT. 2007**

Exécutoire à compter du **17 OCT. 2007**



## NOTE DE PRESENTATION

Par délibérations des 8 avril et 23 septembre 2004, le Conseil Communautaire du Pays Chaumontais a approuvé respectivement les dossiers de création et de réalisation de la ZAC « Croix Coquillon » ainsi que le programme des équipements publics de la zone.

Depuis ces approbations, le Pôle d'Activités Economiques de Référence de la « Croix Coquillon » et son environnement ont subi quelques modifications qu'il convient d'apporter notamment sur le dossier de création de la ZAC.

En premier lieu, il est apparu nécessaire de mettre en cohérence les documents d'urbanisme entre eux. En effet, le périmètre du dossier de création de ZAC approuvé est plus important que le périmètre réel d'aménagement de la zone d'activités et le zonage du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Chaumont a été défini sur le périmètre aménagé (à l'exception toutefois du site du Centre Pétrolier de l'Est).

En outre, le parcellaire du tracé de la future déviation de la RN 67 a été arrêté et sur lequel il convient de délimiter la ZAC.

Enfin, la Communauté de Communes du Pays Chaumontais a mis en place une stratégie de marketing territorial pour assurer la promotion et la commercialisation du Pôle d'activités économiques. Les réunions de concertation (entre institutionnels, consulaires, chefs d'entreprises et représentants du monde socio-économique) ont conclu au changement de dénomination du Pôle en Parc d'Activités Economiques de Référence « Plein Est » - Parc Economique – Pays Chaumontais Haute Champagne (délibération du Conseil Communautaire en date du 23 mai 2007).

Il convient désormais de lire sur les documents du dossier de création de la ZAC adopté le 8 avril 2004 Parc d'Activités Economiques de Référence « Plein Est » à la place de Pôle d'Activités Economiques de Référence de la « Croix Coquillon » et de dénommer la ZAC « Plein Est » à la place de « Croix Coquillon ».

Le reste du dossier de création approuvé demeure inchangé.